



## Harceler part un service de recouvrement

Par **VOVONNE42**, le **01/02/2013 à 17:17**

bonjour j aimerais savoir si au bout de 15 ans un service contentieux a le droit de reclamer des somme montant de 1500 euros et on t il le droit de nous harceler au telephone il veule que nous payon alors qua cette periode nous n avons fait aucun credit a cette organiste que devons nous faire il ne veule pas nous fournir le dossier et quand ton rapel on se trouve sous un numero inconnue merci pour votre reponce

Par **joxer007**, le **01/02/2013 à 22:09**

[fluo]bonjour[/fluo]  
Depuis 15 ans la dette est certainement prescrite.

Par **chaber**, le **02/02/2013 à 06:41**

Bonjour,  
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)